

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 novembre 2024**  
~~~~~

FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DE LA RÉALISATION DE STATIONNEMENTS VÉLOS
COMMUNE D'ANIANE.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 novembre 2024 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 novembre 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUC à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, M. Henry MARTINEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Claude CARCELLER à M. David CABLAT, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE.

Excusés

M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L. 5214-16 V disposant qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés »;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) ;

VU ensemble, la délibération n°1376 du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2016 approuvant le projet de territoire de la vallée de l'Hérault 2016-2025 et la délibération n°2510 du 22 mars 2021 relative à son actualisation pour la période 2021-2027 ;

VU la délibération n°3341 du Conseil communautaire du 27 novembre 2023 portant adoption d'un règlement d'intervention relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour la réalisation de stationnements vélos ;

VU la demande de fonds de concours en date du 27 septembre 2024 formulée par la commune d'Aniane en vue d'installer 15 arceaux sur 3 sites ;

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « service de la vie quotidienne » sur cette demande ;

CONSIDERANT l'objectif stratégique du projet de territoire vallée 3D consistant à « Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule individuel »,

CONSIDERANT que parmi ses actions, la communauté de communes met en place le présent dispositif d'aide afin d'améliorer le service aux usagers du vélo et encourager sa pratique,

CONSIDERANT que la commune d'Aniane sollicite l'aide de la CCVH dans le cadre du fonds de concours destiné à l'équipement en stationnements vélos,

CONSIDERANT que ce projet vise à installer 15 arceaux sur 3 sites situés à proximité de pôles générateurs de déplacements principaux de la commune : commerces et services du centre-ville, école élémentaire, école maternelle, etc.,

CONSIDERANT que le matériel choisi d'appui-vélo est conforme aux prescriptions du règlement,
CONSIDERANT que les arceaux sont installés sur le domaine public communal et sont accessibles au grand public de façon satisfaisante.,
CONSIDERANT que le montant total HT du projet de 3000€ est éligible au regard du règlement du fonds de concours,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'émettre un avis favorable à l'attribution, sur présentation de facture(s) acquittée(s), d'un fonds de concours d'un montant de 50% soit 1500€, à la commune d'Aniane en vue d'installer 15 arceaux vélos sur des emplacements stratégiques de son territoire,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3651

Publication le 19/11/2024

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 19/11/2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241118-19362-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

Date : 12/11/2024

Numéro : 24/11/10

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	17

Date de la convocation
08/11/2024

Date d'affichage
08/11/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Et publication,

Du

Ou notification

Du

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANIANE
34150

Séance du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Et le 12 novembre

À 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par habituel de ses séances,
Sous la présidence de : **Philippe SALASC**

Présents : Philippe SALASC, Nicole MORERE, Bastien NOËL DU PAYRAT, Fabienne SERVEL, Françoise MALFAIT D'ARCY, Nicolas ROUSSARD, Sylviane DESCHAMPS, Guy PIEYRE, Anne-Dominique ISRAËL, Patrick ANDRIEUX, Tessa PAGES, Yannick LETET, Vincent DI DIO, Ludovic FANTUZ, David LOPEZ, Maroussia PANOSSIAN

Absents excusés : Antoine ESPINOSA, Andrée MOLINA, Céline SERVA, Florence GADET, Gienowefa LEMPECKI,

Absents : Gérard QUINTA Romain SAUVAIRE

Procurations :

Florence GADET à Fabienne SERVEL

Secrétaire(s) : Yannick LETET

**FINANCES – RÉALISATION DE STATIONNEMENTS VÉLOS –
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
(CCVH) – RECTIFICATIF.**

Madame la 1^{ère} adjointe au Maire rappelle à l'Assemblée :

Par délibération du 10 septembre 2024 le conseil municipal a sollicité un fonds de concours à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault dans le cadre de la réalisation de stationnements vélos à hauteur de 67 % du montant HT du projet.

Considérant que le règlement d'intervention de ce fonds de concours approuvé par le conseil communautaire prévoit un versement à hauteur maximum de 50 % du coût total HT des supports ;

Considérant la nécessité de rectifier la demande et le plan de financement prévisionnel ;

Où l'exposé de Madame la 1^{ère} adjointe au Maire, déléguée à l'aménagement de l'espace et aux finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault en vue de participer au financement de la réalisation de stationnements vélos à hauteur de 50 % du montant hors taxe du projet conformément au plan de financement rectificatif ci-annexé,

PRÉCISE, que le montant estimatif des travaux relatif au projet s'élève à 3 000,00 € HT,

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Aniane les, jour, mois et an susdits.



Le Maire

Philippe SALASC



Mairie d'Aniane
Place de l'Hôtel de Ville
34150 Aniane
Tél. : 04 67 57 01 40
Fax : 04 64 57 70 85
www.ville-aniane.com

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

RECTIFICATIF

REALISATION DE STATIONNEMENTS VELOS

Collectivité bénéficiaire : MAIRIE D'ANIANE

Libellé de l'opération : Réalisation de stationnements vélos

Coût prévisionnel des Travaux HT : 3 000,00 €

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
5 appuis Place Etienne Sanier « abri vélo partage »	1 000,00 €	Fonds de concours CCVH	1 500,00 €
5 appuis place de la Liberté	1 000,00 €	Commune (autofinancement)	1 500,00 €
5 appuis Av. Louis Marres - requalification	1 000,00 €		
TOTAL	3 000,00 €	TOTAL	3 000,00 €

Fait à ANIANE, 10/10/2024

Le bénéficiaire
(signature et cachet)



PLANNING PREVISIONNEL

Objet de l'opération : REALISATION DE STATIONNEMENTS VELOS

- 5 appuis vélos place Etienne Sanier « abri vélo partage » ;
- 5 appuis vélos place de la liberté ;
- 5 appuis vélos avenue Louis Marres – requalification.

Coût H.T. de l'opération : 3 000,00 euros

Planning prévisionnel d'installation : novembre/décembre 2024

Fait à Aniane

Le 27/09/2024

Signature et cachet



Le Maire

Philippe SALASC



Joulié T.P.

JOULIE TP

4 Rue des Barrys
34660 COURNONSEC
F/ +33 4 67 85 40 15
joulie-TP@eurovia.com
ISO OHSAS

CNE ANIANE

Hôtel de Ville Rue de la Mairie

34150 ANIANE

COURNONSEC le 03 septembre 2024

Devis

- > Notre référence : MOE24-066 - ANIANE - RAC VELO
Solution de base
- > Affaire suivie par : Mehdi OUFRICHE

ANIANE - FOURNITURE ET POSE DE 15 APPUIS VELOS

Maître d'ouvrage

CNE ANIANE
Hôtel de Ville Rue de la Mairie
34150 ANIANE
T/ 04 67 57 01 40

DEVIS

> Notre référence : MOE24-066 - ANIANE - RAC VELO
Solution de base

Devise : Euro

Désignation des ouvrages

Unité

Quantité

Prix Unitaire

Montant H.T

E0 - Solution de base

1.1	5 appuis place Etienne Sanier "abri vélo partage"	U	5,000	200,00	1 000,00
1.2	5 appuis avenue de la Liberté	U	5,000	200,00	1 000,00
1.3	5 appuis avenue Louis Marres - requalification	U	5,000	200,00	1 000,00
Total E0 - Solution de base					3 000,00



COURNONSEC le 03 septembre 2024

DEVIS Récapitulatif

> Notre référence : MOE24-066 - ANIANE - RAC VELO
Solution de base

Devise : Euro

E0 - Solution de base

3 000,00

Total H.T.	3 000,00
T.V.A 20,00%	600,00
Montant T.T.C. en Euro	3 600,00



ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE L'OPÉRATION

Objet de l'opération : REALISATION DE STATIONNEMENTS VELOS

- 5 appuis vélos place Etienne Sanier « abri vélo partage » ;
- 5 appuis vélos place de la liberté ;
- 5 appuis vélos avenue Louis Marres – requalification.

Coût H.T. de l'opération : 3 000,00 euros

Je, soussigné Philippe Salasc, Maire de la commune d'Aniane,

atteste que l'opération décrite ci-dessus, faisant l'objet d'une demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes vallée de l'Hérault n'a pas connu de début d'exécution.

Fait à Aniane

Le 27/09/2024

Signature et cachet



Le Maire

Philippe SALASC